

Malzey et son château

ark4

"Fouilles de 1906 - Etant donné la mise à l'étude dans beaucoup de Sociétés savantes sur la question de l'âge des enceintes, la Commission des fouilles a été d'avis de consacrer quelques fonds à une fouille dans l'enceinte de Montsec (Meuse, arr. Commercy, cant. Saint-Mihiel) et dans celle d'Aingeray (Meurthe-et-Moselle, cant. Toul-Nord). (...) Peu de résultats, malgré la profondeur de la tranchée qui fut descendue jusqu'à près de 3 mètres, de façon à atteindre le sol vierge, mais permirent néanmoins d'atteindre le but visé, qui était de dater l'enceinte. Les frais ont été de 28 francs. La fouille faite à Aingeray, contre le vallum, a coûté 8 fr., sans grands résultats matériels, mais avec des résultats scientifiques de quelque importance."

Quels sont ces "résultats scientifiques de quelques importance" ?

E. Olry, dans son répertoire, ajoute à ce sujet :

"Dans la même direction, mais à quelques centaines de mètres seulement, sur la hauteur qui domine Aingeray, vestiges d'un château dont la tradition ne conserve qu'un vague souvenir ; il y a deux ans environ, une tranchée, pratiquée par les soins de M. Husson, percepteur à Toul, dans les ruines accumulées sur cet emplacement, n'amena aucune découverte sérieuse".

Nous n'avons pas trouvé la relation des fouilles faites par le percepteur de Toul, Mr. Husson, mais quelques renseignements très succincts sur les fouilles de 1906 sont relevés dans le bulletin mensuel de juin 1909 de la Société d'Archéologie lorraine p. 127.

Dîmes et décimateurs

La dîme est la redevance due au clergé qui dessert la paroisse, selon l'adage, cet impôt étant destiné à faire vivre le clergé.

Mais que sont les grosses et menues dîmes ? La réponse nous est donnée par un extrait du livre de Monseigneur Martin (ouvrage déjà cité, publié en 1890) :

"Les revenus de la cure se composaient d'abord des grosses et des menues dîmes, non plus en totalité, car les usurpations des grands seigneurs, après la chute de l'empire carolingien, avaient amené une perturbation dans la pratique des règles ecclésiastiques et enlevé d'ordinaire, en faveur des patrons, aux curés de nos campagnes lorraines, les deux tiers de la dîme. Les grosses dîmes étaient celles du blé, de l'orge, du seigle, du méteil et de l'avoine ; les menues étaient celles du chanvre, du lin, de la laine, des légumes et des animaux. Ni les unes, ni les autres ne se payaient au strict dixième : il y en avait qui se payaient à l'onzième, d'autres au seizième, etc. Tout ceci variait, non seulement avec les denrées, mais encore avec les localités. Les officiers qui percevaient la dîme s'appelaient, chez nous, pauliers.

Elles comprenaient ensuite le casuel, attaché aux différentes fonctions pastorales, les dons volontaires des fidèles, le produit du beuvrot ou domaine particulier de la cure et, dans un certain nombre de localités, les navaux, contributions spéciales à des terres qui avaient jadis appartenues à la paroisse et avaient été cédées en bénéfices à des laïcs, sous la condition de laisser à la cure propriétaire le neuvième des fruits."

Pour Malzey, les deux tiers des dîmes du ban et du finage sont jouissance de l'abbaye de Bouxières et l'autre tiers au chapitre de Liverdun, celui-ci en retour desservant la chapelle ou désignant à demeure un prêtre, si celui-ci a le beuvrot nécessaire - tandis que -pour Aingeray- le tiers restant appartient à l'abbaye de Saint-Mansuy qui désigne le prêtre desservant, - souvent un moine détaché par l'abbé.

Qu'est-ce donc que "le beuvrot" évoqué par le texte de Mrg. Martin ? C'est le mot lorrain qui désigne les terres nécessaires à l'entretien du prêtre et de l'église et dont la teneur est fixée par un capitulaire ou édit carolingien de 818 :

Il faut 12 bonniers (1 bonnier est une mesure de terre - une journée de labour ?)

Une curtis ou maison d'habitation

4 serfs pour assurer service et entretien des terres et de la maison.

Or, lors de l'évangélisation des campagnes, il n'y a pas de correspondance entre finage, c'est-à-dire village, et paroisse.

La paroisse avec son église-mère dessert plusieurs villages ou finages. Le village ne devient paroisse que s'il peut garantir par le beuvrot des ressources suffisantes.

Ainsi Mgr. Martin mentionne-t-il que les paroisses se multiplient au VIII^e siècle, et le beuvrot est alors fixé par une loi, qui freine ainsi la multiplication des paroisses. Ce fait est concrétisé pour Aingeray, lorsqu'à la suite des calamités du 17^e siècle, la paroisse d'Aingeray est unie à celle de Sexey-lès-Bois en 1697 et ce, jusqu'au Concordat de 1801. Elle ne redeviendra paroisse qu'en 1807, alors que Malzey n'a toujours pas de desservant sur place.

Ne faut-il pas envisager dans ce cas la création de la paroisse d'Aingeray à l'époque de la multiplication des paroisses dans une agglomération préexistante ?

Un acte signé par la communauté

Voici, conforme au rôle donné à l'édifice cultuel, par Mgr. Martin, un acte passé par la communauté et le maire de 1708 :

"Ce jourd'huy dixième avril mil sept cent huit le maire et communauté assemblés en corps à la sortie de la messe paroissiale ont laisser à tiltre de bail et non autument pour l'espace de trois années consécutives à commencer à la Saint George de la présente année et qui finiront à pareil jour à Pierre Mansuy, Pierre Mansuy est le meunier du village d'Aingeray, présent et acceptant un petit terrain en nature de preys comme il se contient entre le sr Desianot (?) d'une part et les héritiers de Noël Perrin d'autre, pour et moyennant cinq chopines " d'huile que ledit Mansuy s'oblige de donner annuellement à la Feste-Dieu qu'il delivrera entre les mains du chatelié de l'église dudit Aingeray et continuera d'année en année de donner lesdites cinq chopines lesdites trois années accomplies de tout quoy a esté dressé le présent acte en présence du Sr Curé et des principaux habitans qui ont signés et marqués avec ledit Pierre Mansuy les ans et jour susdits."

* 1 chopine = 1/2 pinte
1 pinte = 1,25 l.

On trouve au-dessous du texte les marques ou signatures de :

Pierre Hachet (échevin), Joseph Bonnet, Nicolas Bonnet, Claude Bruant, Pier Du Pery, Nicolas ...?, Pierre Renauld, Joseph François (Mayeur), Claude Bonnet, Jean Cellier.
(Extrait du registre des fondations du XVIII^e siècle p. 1, prêt de Mr. Hachet).

Completed



60

L'Église d'Aingeray

La reconstruction de l'église d'Aingeray est précédée d'une dispute avec la communauté de Villey-Saint-Étienne. Maire et communauté sont liés et ne peuvent rien décider qu'ensemble...

Ainsi, lors de la reconstruction de l'église, la communauté a approuvé et accepté les plans et devis de reconstruction, cette approbation, ici transcrite, est lisible au dos des plans :

"Ce jourd'hui vingt cinquième septembre 1740, les communautés d'Aingeray et de Malzey assemblées au Greffe dudit Aingeray déclarent approuver le plan de leur église et consentent qu'elle soit agrandie et élargie suivant ledit plan et du consentement du Sieur Curé dudit Aingeray et Malzey et ne s'opposent nullement que les dames abbesses et chanoinesses de Buxières fassent faire des ouvrages pour ladite église énoncés dans leur devis qui y sont à leurs charges - sauf aux communautés de faire faire les ouvrages qui seront à leur charge quand il sera nécessaire et cela tout sans préjudice aux droits des parties - ledit plan et devis par P. Finelle entrepreneur de bâtiment à Nancy et signé du Sieur Curé".

Suivent les signatures de l'entrepreneur, du curé, du maire, et de onze habitants au nom des deux communautés.

Ce jourd'hui vingt cinquième septembre mil sept cent quarante, à Aingeray en présence des Communautés d'Aingeray et de Malzey assemblées au Greffe dudit Aingeray ont approuvé le plan de leur Église tant pour l'agrandissement et l'élargissement suivant ledit plan et du consentement des Curés dudit Aingeray et Malzey, et ont consenti qu'elle soit agrandie et élargie suivant ledit plan et du consentement des Curés dudit Aingeray et Malzey, et ne s'opposent nullement que les Dames Abbesses et Chanoinesses de Buxières fassent faire des ouvrages pour ladite Église énoncés dans leur devis qui y sont à leurs charges, sauf aux Communautés de faire faire les ouvrages qui seront à leur charge quand il sera nécessaire, et cela tout sans préjudice aux droits des parties, Ledit plan et devis fait par P. Finelle entrepreneur de bâtiment à Nancy et signé du Sieur Curé.

Entrepreneur P. Finelle
Curé d'Aingeray Jean-Baptiste
Curé de Malzey Jacques
Maire Antoine
Habitants Jacques, Jean, Pierre, etc.

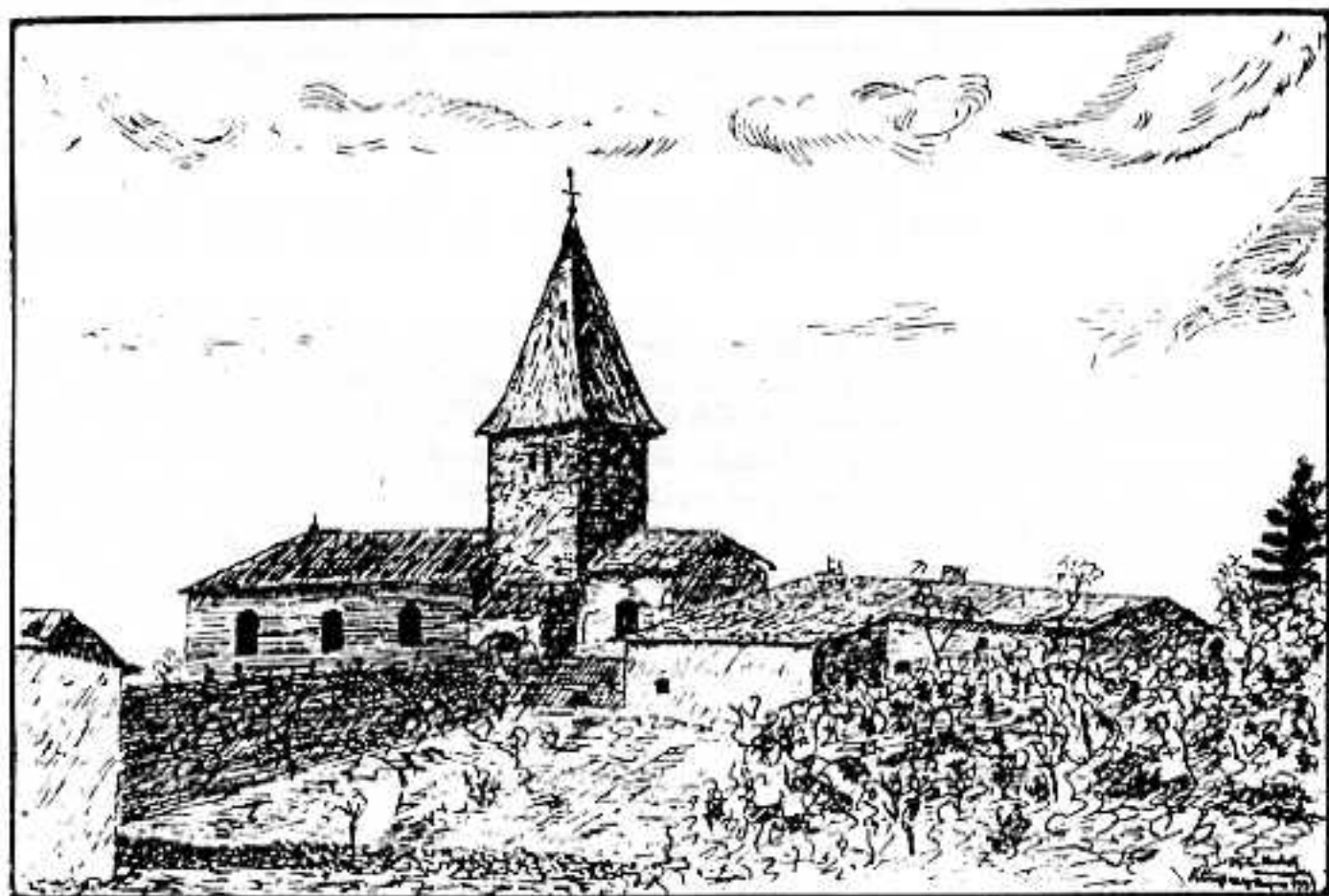
Les plans prévoient l'agrandissement de l'église mais ne font pas mention de l'établissement du rétable de la chapelle de Malzey...

Ce retable, sauvé de l'édifice en ruine, a, en effet, été apporté à Aingeray - après une tentative infructueuse, selon une tradition orale - de la communauté de Sexey qui avait essayé de se l'approprier... mais le charroi s'embourba ... et chacun y vit un signe du ciel.

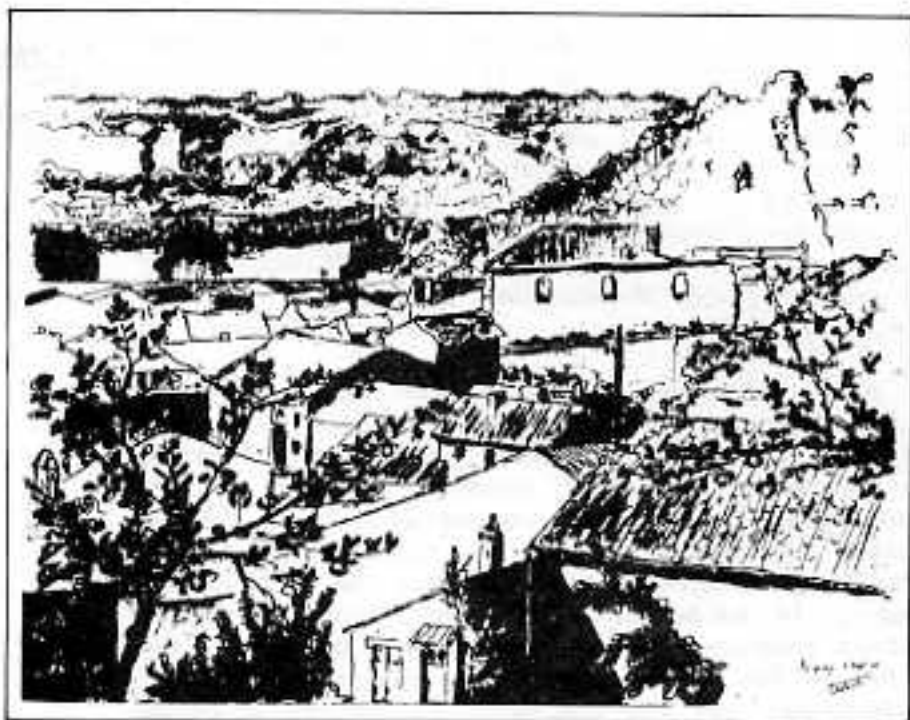
Ce serait à la faveur de cette reconstruction de 1740 que le rétable décrit par Mr. Victor Riston en 1892, fut installé à Aingeray... bizarrement au-dessus du portail, à l'intérieur de l'édifice.

Dès le début du XVIII^e siècle, des embellissements avaient eu lieu. Voici deux textes relatifs à la consécration, en 1713 et 1714, de deux autels dans l'église :

"Le 2 octobre 1713 J.J. Liegeault, curé de Sexey - Aingeray et Malzey a béni la chapelle de St-Léger, érigée et restaurée en l'église paroissiale d'Aingeray, et, le 14 avril 1714, ce même prêtre J.J. Liegeault, assisté de Henri Liegeois, prêtre habilité de la cathédrale de Toul et du Révérend Père Lepage de Ligny, a béni la chapelle de ND de la Paix érigée et restaurée dans ladite église"...



L'église d'Aingeray en 1939.
Dessin de M. Hachet.



Aingeray - 1er septembre 1945
(gouache de M. Hachet).



Aingeray au temps de la re-
construction de l'église.
17 mai 1953
(gouache de M. Hachet).

"Eglise paroissiale, dédiée à Saint-Médard, orientée et remaniée ; la nef en est moderne, mais le chevet et l'avant-choeur voûtés, formés de deux travées de 8 mètres 20 de longueur totale dans oeuvre, sur 5 mètres de largeur, sont de l'époque romane ; on y remarque des colonnes engagées, surmontées de chapiteaux à corbeilles garnies de feuilles à crochets et à tailloirs très développés ; les clefs de voûte en sont ornées de rosaces flanquées, à l'angle formé par les arceaux, de masques grossiers ; une tour romane, peu intéressante, s'élève au-dessus de l'avant-choeur.

Au-dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur de la nef, il existe un petit chef-d'oeuvre de l'art ogival, de la troisième époque, rapporté, dit-on, de la chapelle de Malzey, lors de la reconstruction de cette nef : il consiste en sept niches ogivales avec dais, placées de front, couronnées d'une balustrade très délicate, découpée à jour et taillées dans une pierre de 1 mètre 20 de longueur environ, sur 50 à 55 centimètres de hauteur ; la niche du milieu renferme trois statuettes et les autres chacune deux, qu'on dit représenter les douze apôtres ; les niches n'ont guère que 30 centimètres de hauteur et la balustrade qui les couronne en mesure à peine vingt ou vingt-cinq."

Le retable de l'église d'Aingeray

"Tout d'abord en entrant dans l'édifice, alors même que l'on est prévenu, ce morceau de sculpture ne frappe pas la vue, car il est malheureusement placé dans une position déplorable, et encastré dans le mur au-dessus du tambour de la porte d'entrée, à environ trois mètres du sol, de telle manière qu'il est très difficile de l'examiner à son aise et comme il le mérite.

Nous devons avouer qu'en dirigeant nos pas vers Aingeray le hasard seul nous guidait et que nous ne nous attendions guère à trouver une oeuvre semblable. Des recherches faites lors de notre retour, il résulte qu'à notre connaissance du moins, ce retable n'a encore été signalé que par notre regretté collègue Olry dans son "Répertoire archéologique de l'arrondissement de Toul", cantons de Domèvre, Toul-Nord et Thiaucourt (Mém. de la Soc. d'arch. lorr., 1871, p. 363). La statistique du département de la Meurthe est complètement muette à ce sujet, et il nous a semblé, d'une part, qu'en présence du laconisme de M. Olry qui, pour ainsi dire, n'a fait que mentionner ce retable en deux lignes, et, de l'autre, de la valeur de l'oeuvre, il ne serait pas inutile d'en entretenir quelques instants la Société d'Archéologie lorraine et d'en publier la reproduction.

La destination de ce chef-d'oeuvre ne paraît pas devoir susciter la moindre difficulté, et sans aucun doute, l'on se trouve en présence d'un ancien retable complétant la décoration d'un autel. Quant à son origine, malgré toutes nos investigations il nous a été impossible jusqu'ici de la déterminer d'une façon absolue. D'où vient ce retable ? Ni les

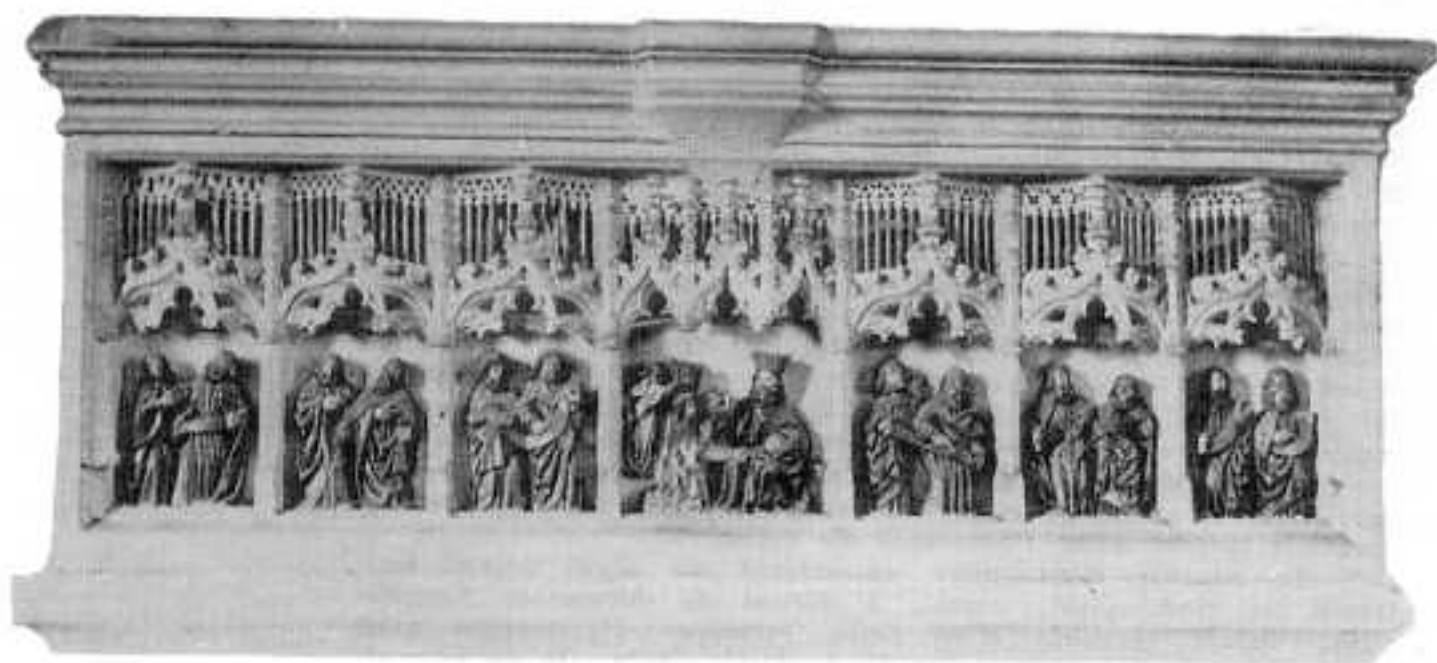
* L'église dans le "Répertoire archéologique de l'arrondissement de Toul" - 1871 - E. Olry.

*Extrait du livre "Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine", 1892, tome XLII, pp. 224 - 228.

archives de l'église, ni celles de la commune ne donnent à cette question une réponse satisfaisante, et à défaut de documents écrits, on est obligé de recourir à la tradition locale, transmise de père en fils. D'après ce qu'ont entendu raconter par leurs ancêtres les plus âgés des habitants d'Aingeray, le rétable proviendrait de l'ancienne église de Molzey, dont la destruction remonterait au XVII^e siècle. Molzey (Molisiacus) Malzey ou encore Marley était un village situé sur le plateau qui sépare Liverdun d'Aingeray et à deux kilomètres de cette dernière localité. Remontant à une très haute antiquité, cette agglomération fut ruinée en même temps que son église, et il n'en subsiste plus actuellement que d'informes monceaux de pierres, au milieu des vignes.

Aingeray, centre proche de Molzey, reçut naturellement la plus grande partie des habitants du village démoli, et il y a lieu de croire que ces pauvres exilés aient tenu à sauver du désastre cette sculpture qui, pour eux, était comme une relique, et qu'on l'ait placée à l'endroit indiqué, lors de la reconstruction de la nef actuelle. La tradition est donc en parfaite harmonie avec la raison, et rien ne nous empêche de l'accepter comme exacte.

Le rétable d'Aingeray est taillé dans un seul bloc de pierre....



*Le rétable de l'église d'Aingeray
(ensemble)*

Le rétable proprement dit mesure 1m,94 de longueur sur 0m,50 de hauteur. Il se compose de six niches placées de front, accolées les unes aux autres et séparées entre la troisième et la quatrième par une niche centrale plus importante.

Chacune des petites niches, large de 0,25 m, est coiffée par un dais formé d'une ogive en accolade ornée de choux et abrite deux statuettes en pierre, d'égale grandeur (0,25 m de hauteur). La niche du milieu, conçue sur le même plan, est occupée par trois personnages, et le triple dais qui la surmonte résulte de la juxtaposition de trois ogives en doucine.

Les dais découpés à jour sont couronnés par une ravissante et délicate grille en pierre également sculptée à jour et dont les motifs d'ornementation diffèrent tous, d'une niche à l'autre. Il y a là un travail admirable et une finesse surprenante de dessin et d'exécution, étant donné surtout le grain des matériaux employés.

Ajoutons enfin que les niches, les dais et la grille, font partie intégrante du bloc et qu'ils ont été sculptés dans son épaisseur.

Les personnages qui se trouvent deux par deux dans les six petites niches, figurent vraisemblablement les douze apôtres ; tous sont drapés à la façon traditionnelle et portent, à l'exception d'un seul, longue chevelure et barbe abondante. Ils n'ont ni sur eux, ni à côté d'eux, aucun emblème de nature à permettre de les reconnaître.

La niche principale est occupée par trois personnages : à droite, en regardant le rétable, Dieu sous la forme du Père Éternel, la tête couronnée, tenant de la main gauche le globe du monde et bénissant de la main droite une jeune fille ou jeune femme, agenouillée devant lui, les mains jointes, tandis qu'un ange placé à gauche dépose sur sa tête une magnifique couronne. Que représente ce groupe ? Faut-il y voir, comme cela se rencontre souvent, le Couronnement de la Vierge, ou plutôt ne pourrait-on pas considérer cette oeuvre comme la représentation allégorique de Dieu bénissant son Eglise en lui promettant une durée aussi longue que les siècles, un empire universel et assurant à ceux qui lui seraient fidèles une récompense éternelle ? Cette dernière interprétation, qui, pour nous d'ailleurs, reste une simple hypothèse, nous semble toutefois cadrer avec l'ensemble du sujet.

Le rétable d'Aingeray appartient au style ogival tertiaire ou flamboyant, aussi, à défaut de documents historiques, est-il possible d'en faire remonter l'exécution avec vraisemblance, au commencement du XVI^e siècle. On ne connaît pas l'auteur, mais, ici encore, la tradition veut que l'ancienne église de Molzey, dépendant d'un monastère d'hommes, ait été desservie par ses religieux, qui, dans le but d'orner leur sanctuaire, auraient édifié, pour l'un de leurs autels, ce rétable dont ils auraient à la fois conçu le dessin et exécuté la sculpture."

L'Église pendant la Révolution

Un texte du 7 thermidor an XI, concerne la restitution des biens d'Eglise dans les archives détenues à Sexey.

En voici un résumé :

L'administration de ces biens est confié à trois marguilliers - pour leur désignation, la liste des candidats pour les places vacantes est présentée conjointement par le maire et le curé - Leur nomination est déterminée par l'article 3 de ce texte et doit être suivie chaque fois qu'une place est à pourvoir ; et ne doit désigner, si possible, ni maire, ni conseiller municipal, parce qu'ils sont appelés à débattre la comptabilité des marguilliers : ils administrent les biens et rentes rendus aux fabriques - la communauté paroissiale représentée par le Conseil des fabriques.-

L'un des trois marguilliers est caissier : il est soumis aux obligations imposées aux receveurs des communes, fixées par arrêté du gouvernement, du 13 vendémiaire an XII. Les marguilliers doivent prendre possession des titres, des biens dont l'administration leur est confiée et prendre toutes mesures pour assurer leur conservation, ils doivent retrouver ceux qui auraient usurpé des immeubles ou cens, ou rentes.

Ils administrent aussi les biens des fabriques des églises supprimées dans les communes annexées, même si ces communes utilisent encore l'église pour le culte... (Ce paragraphe est une allusion à la situation de Malzey, mais sans église, alors qu'à cette époque Aingeray est unie à la cure de Sexey).

Mais l'emploi des revenus est étranger au rôle des marguilliers, l'emploi est dévolu au Conseil de fabrique avec l'autorisation supérieure, puisque les décisions financières du maire doivent être approuvées par le préfet. Ces comptes doivent être présentés chaque année aux Conseils municipaux, avec les revenus à toucher pour l'année suivante... en effet, pour que l'administration autorise les dépenses, il est indispensable qu'elle connaisse les ressources, les besoins et la gestion.

De fait, les délibérations et les comptes de la fabrique d'Aingeray, lorsqu'elle redevient paroisse, sont strictement et scrupuleusement tenus et conservés, mais le détail en serait fastidieux.

La séparation de l'Église et de l'État

En 1905, le curé ouvre une pétition contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pétition précédée d'un texte de l'évêque.

A Aingeray, ont signé 81 hommes et 113 femmes : il est précisé que toutes les femmes avec leur nom de jeune fille et filles majeures ont signé. Cela ne traduit pas un excédent de population féminine... En effet plusieurs hommes ont refusé de signer, non par conviction, mais pour ne pas gêner leur carrière professionnelle ou celle de leur fils !



"Le donateur"
d'après un calque de Mr. Hachet (R. 1/16°).
Le donateur des fresques de
l'église d'Aingeray (?).



Le village détruit après
le passage des troupes allemandes.

Les effets de la seconde guerre mondiale

On ne connaît aucune mention de réparations ultérieures de l'église... qui arriva ainsi à l'aube du XX^e siècle...

Les habitants nous ont appris que le clocher présentant une brèche dangereuse et de plus en plus accentuée, à l'approche de la deuxième guerre mondiale, il devint dangereux de sonner les cloches.

Or, en 1944, les troupes allemandes firent sauter le clocher. Cette destruction eut pour effet de dégager pour un temps une fresque ancienne dans le chœur de l'église...

Mr. le docteur Hachet eut l'amabilité de communiquer la relation qu'il fit des événements destructeurs et surtout celle de la description de la fresque :

"Le 6 septembre 1944 à 8 heures, les troupes allemandes en retraite donnent à la population d'Aingeray, l'ordre d'évacuer immédiatement le village. Encadrée par les Allemands, la population portant quelques effets dans des baluchons, doit passer par les chemins de forêt et se diriger par Sexey-les-Bois, jusque vers Maron, après une nuit passée dans la forêt. Lors de cette nuit du 6 au 7 septembre, les évacués entendent une violente explosion... c'est le clocher dynamité par l'armée allemande qui s'effondre sur l'édifice.

Le 5 octobre 1944, j'eus l'occasion de passer à Aingeray et de visiter les ruines de l'église. J'eus la consolation de constater que le retable d'époque Renaissance, qui surmonte la porte d'entrée, à l'intérieur de l'édifice.. et décrit par Monsieur Riston dans les Mémoires de la société d'archéologie lorraine n°42, année 1892,. était intact. L'ancienne statue de Dieu le Père, incrustée au-dessus de la même porte, mais à l'extérieur, n'avait pas subi de gros dommages.

Mais, si ces trésors avaient été épargnés, le chœur de l'église, sur lequel était édifiée la tour carrée du clocher, s'était effondré par la chute de ce dernier.. Les débris des nervures des ogives étaient amoncelés, avec des morceaux des poutres de charpente, sur les restes de l'autel. (précisons que le clocher était lézardé depuis plusieurs années). Par contre, les murs du chœur restaient debout jusqu'à la hauteur des chapiteaux, soit environ 2 mètres cinquante à 3 mètres. Sous le badigeon on voyait nettement une couche de plâtre, décor polychrome où prédominait la couleur verte.. Elle doit être attribuée à la reconstruction de l'édifice ou à son embellissement, lors de la prospérité qui accompagna le règne de Stanislas. (En fait, étant donné les recherches faites par le présent patrimoine, il faut l'attribuer à la reconstruction attestée par le marché conclu avec Pierre Finelle, entrepreneur de bâtiment à Nancy en 1740).

Cette couche était en fort mauvais état, elle recouvrait la couche la plus profonde, constituée par le crépi des murs sur lequel était peint, non pas en fresque, mais à la peinture à la colle sur fond de badigeon, une série de personnages... dessinée au trait, à l'ocre rouge, avec rehausses de jaune, de bleu très pâle, de gris noir et d'un peu de vermillon. Cette couche de crépi avait été systématiquement martelée, pour donner prise à la couche de plâtre qui la recouvrait.

C'est sur le mur nord du chœur qu'apparaissait un notable fragment de la couche la plus profonde, elle paraissait représenter le martyr de Saint Sébastien. Ce personnage, très imparfaitement conservé, était attaché au moyen de cordes, au tronc d'un arbre de facture assez conventionnelle, peint en jaune. Le corps du personnage était percé de plusieurs flèches de forte taille et, détail d'une touchante naïveté, le pied droit du martyr était figuré avec sept orteils !.. On voyait à sa droite, un personnage d'environ 40 cm de haut agenouillé dans l'attitude traditionnelle du donateur. (...)

Un cartouche indiquant en caractères gothiques que ce pieux personnage, vêtu d'une robe bleue à manches et d'un manteau blanc, et à côté duquel on distinguait un couvre-chef de fourrure, décoré d'une plume, se prénomrait Mathieu. Quant à son nom qu'il aurait pourtant été intéressant de retrouver, le mauvais état du fragment en supprimait au moins deux lettres, on lisait : L - P A M T - -

Au-dessous de ces deux personnages et séparé d'eux par un motif décoratif gothique, on distinguait la tête d'un troisième dont le corps disparaissait, caché par les boiseries du chœur qu'il aurait fallu pouvoir arracher à ce moment. Entre les personnages, le fond était semé d'étoiles stylisées.

L'ensemble du fragment, malgré d'indéniables naïvetés et certains aspects conventionnels dénotait l'œuvre d'un véritable artiste qui, non seulement traitait les plis des draperies avec science, mais savait donner à ses personnages un ton de simplicité, de spiritualité et d'apaisement qui caractérisait les auteurs gothiques.

Le style de cette peinture ainsi que certains détails vestimentaires qui étaient figurés semblaient devoir la faire remonter à la première moitié du XV^e siècle..

J'ai parlé de cette œuvre au passé, car lorsque j'ai pu retourner à Aingeray quelques mois après, la pioche trop diligente des équipes de déblaiement n'avait pas eu pitié et les intempéries avaient fait le reste - l'anéantissement total de cet émouvant vestige était achevé."

AINGERAY (M.-et-M.) — Vue générale



AINGERAY (Meurthe-et-Moselle) — Vue Générale

Edition Liénart, cliché Girard, Tonl





Intérieur de l'ancienne église d'Aingeray.



Après les destructions du 8 septembre 1944. (Dessin M. Hachet)